

Paris, le 27 septembre 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 3 18/19

Objet : conformité des traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre des évaluations nationales

Monsieur le Ministre,

Des questions relatives aux finalités précises, aux modalités (en particulier de sécurisation) et au respect de la réglementation en vigueur concernant les évaluations nationales de CP, CE1, 6ème et 2nde nous remontent quotidiennement. Les réponses données localement ou par voie de presse diffèrent et la plus grande confusion règne.

Après avoir évoqué ce problème lors de la séance du CSE du 20 septembre, le SE-Unsa attire à nouveau votre attention sur cette question qui préoccupe légitimement les enseignants, les élèves les plus âgés et les parents d'élèves ou responsables légaux.

Plus précisément le SE-Unsa vous demande :

- *Est-ce que le RGPD a été respecté pour le traitement des données à caractère personnel des élèves et des professeurs dans le cadre des évaluations nationales ? Une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) a-t-elle été réalisée ? Est-elle disponible afin de rassurer les personnes impliquées dans ces évaluations ?*
- *Les professeurs des écoles qui effectuent la saisie des résultats et les responsables légaux des élèves ont-ils été informés conformément au RGPD des finalités précises, des moyens mis en œuvre, de la durée de conservation, de la suppression des données et du respect des droits des personnes ? Si oui, par quels moyens ? (Le RGPD impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD)*
- *Les règles d'export des données à caractère personnel recueillies dans le cadre du traitement, s'il y en a, en particulier avec des sous-traitants, ont-elles été respectées et si oui, de quelle façon ?*
- *Qui sont le ou les prestataires ou sous-traitants impliqués dans ces traitements ? Quelles garanties ont-ils données et sous quelle forme ?*
- *Pourquoi est-il indiqué sur Eduscol qu'« aucune donnée à caractère personnel des élèves n'est stockée par le prestataire de l'éducation nationale à l'occasion des évaluations » alors que, d'une part, pour les élèves de seconde les données sont collectées directement sur la plateforme eval.depp.taocloud.org et que pour les élèves de cycle 2, les noms, prénoms, classes et écoles apparaissent en clair dans les écrans de saisie des enseignants et que d'autre part, pour en permettre la ré-identification à des fins d'information des élèves et des parents, l'anonymisation ne peut être totale ? Il s'agirait donc bien de données à caractère personnel telles que définies à l'article 4 du RGPD et devant être protégées comme telles.*

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir éclairer très rapidement la situation et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général

Copie à Mme Isabelle Falque-Pierrotin, Présidente de la CNIL